

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Vendredi 19 février 2021

Vie nocturne

Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit

L'Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit s'est tenue mercredi 17 février 2021 en visioconférence. Nathalie Appéré, maire de Rennes, et Cyrille Morel, adjoint délégué à la vie nocturne, ont présenté les objectifs du mandat avec, en ligne de mire, l'accompagnement et la diversification de l'offre nocturne, notamment dans les quartiers, et la volonté de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la nuit. Cette réunion, à laquelle ont participé 85 personnes représentant toutes les composantes du Conseil, a également été l'occasion de présenter les évolutions du fonctionnement du Conseil de la Nuit et d'annoncer la création du Comité des Noctambules. Enfin, la Ville de Rennes a rappelé son engagement à accompagner la reprise progressive de la vie nocturne sur le territoire dans le respect des consignes nationales liées au contexte sanitaire.

Le Conseil de la Nuit

Le Conseil de la Nuit a été mis en place par la *Charte rennaise de la vie nocturne* adoptée en 2016 afin de créer un lieu de dialogue, d'analyse et de propositions autour des multiples enjeux de la vie nocturne, au carrefour de la fête, de la prévention, de la tranquillité, du partage de l'espace public.

Animé par la Direction de l'Action Territoriale et de la Tranquillité Publique de la Ville de Rennes, sous l'autorité de Cyrille Morel, adjoint délégué à la sécurité civile, à la prévention des risques, à la vie nocturne et à la propreté, il réunit de nombreux acteurs : les services de la Ville de Rennes (santé, tranquillité publique, culture, jeunesse, commerces, propreté,...), la Police nationale, des commerçants présents individuellement ou réunis en association (Carré Rennais, UMIH...), des acteurs culturels (collectif Culture Bar-Bars, salles de concerts, festivals...), Keolis, le Sdis, les acteurs de la jeunesse, de la santé et de la prévention (4bis, Liberté couleurs, Association Addictions France Bretagne, CHU, Croix Rouge...). Il associera dorénavant les usagers de la nuit avec la création du Comité des Noctambules.

Conformément aux orientations fixées dans la Charte de la vie nocturne, le travail du Conseil de la Nuit porte sur trois enjeux :

- favoriser le partage des espaces de vie nocturne et la cohabitation des usages contradictoires de la nuit ;
- prévenir les risques en amont en sensibilisant la population dès le plus jeune âge et en formant les professionnels ;

-
- soutenir l'offre nocturne et développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise.

Le Conseil de la Nuit propose un cadre de travail au fonctionnement souple pour répondre aux évolutions de la vie nocturne.

Évolutions et perspectives

Cyrille Morel a présenté en début de réunion les engagements pris sur ce nouveau mandat :

1. Développer une vision transversale et partagée de la vie nocturne à Rennes, à l'échelle nationale et internationale : la Ville de Rennes a récemment rejoint les collectivités membres de la Plateforme nationale de la vie nocturne.
2. Maintenir la dynamique partenariale au sein du Conseil de la Nuit et le faire vivre à travers ses groupes de travail.
3. Décliner concrètement les engagements pris dans la *Charte rennaise de la vie nocturne*.
4. Apporter des réponses collectives à l'évolution des pratiques et aux problématiques nocturnes émergentes à Rennes, notamment les violences sexistes et sexuelles en milieu festif et sur l'espace public.

L' élu a particulièrement insisté sur l'importance de diversifier l'offre nocturne, profondément mise à mal par la crise sanitaire, et sur son élargissement à l'ensemble des quartiers de la Ville, au-delà du centre-ville. L'animation d'une vie nocturne de proximité appelle un travail de collaboration avec l'ensemble des acteurs afin qu'elle profite à tous les Rennais et respecte la tranquillité des habitants.

L'Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit s'est plus particulièrement penchée sur deux propositions :

- Création du Comité des Noctambules

Cette instance spécifique aura pour but d'encourager la participation des personnes intéressées par la vie nocturne de leur ville. L'idée est de créer un espace de dialogue et de propositions pour que les Noctambules soient parties prenantes du Conseil de la Nuit et puissent partager leurs idées, leurs attentes et proposer des projets pour la vie nocturne de leur ville. Un appel à candidatures sera prochainement lancé pour créer ce Comité.

- Accompagnement de la reprise de la vie nocturne

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt brutal à la vie nocturne sur l'ensemble du territoire français. Cette situation inédite offre l'occasion d'évoquer de nouvelles perspectives pour la nuit rennaise. La présentation du Livre blanc des États généraux du droit à la fête, initié par le Collectif Culture Bar-Bars, a été une première occasion d'ouvrir une discussion à ce sujet.

La Ville de Rennes s'engage à accompagner la reprise de la vie nocturne. Il s'agit d'une part, d'anticiper la gestion des risques et des nuisances lors de la reprise des rassemblements nocturnes sur l'espace public en coordonnant les acteurs et les dispositifs via le groupe de travail "Tranquillité et prévention sur l'espace public" et d'autre part, d'accompagner la diversification et l'adaptation de l'offre nocturne aux évolutions du contexte sanitaire. La Ville de Rennes souhaite ainsi se positionner en tant que facilitatrice auprès des différents professionnels de la nuit (bars, discothèques, acteurs culturels, etc.).

Pour ce faire, un groupe action "Reprise de la vie nocturne" sera créé en mars pour travailler avec les acteurs volontaires sur l'offre nocturne (programmation « hors les murs » dans les lieux extérieurs, propositions d'alternatives, notamment culturelles).

Pièces jointes

- Charte rennaise de la vie nocturne
- Architecture du Conseil de la Nuit
- Tableau synthétisant l'ensemble des mesures prises entre 2019 et 2021